

## Jean-Baptiste André Godin à André Guettier, 28 février 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (159r, 160v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Guettier, 28 février 1878, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (19)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49569>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 février 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Guettier, André \(1817-1894\)](#)

Lieu de destination 232, rue Saint-Antoine, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin rappelle à Guettier qu'il a correspondu avec lui en février 1877 au sujet du moulage de pièces creuses à une seule ouverture. Sur les prétentions à faire breveter le procédé : Godin demande à Guettier s'il peut l'aider à trouver un établissement qui aurait avant 1870 fait usage de lanternes renforcées de métal. Il annonce à Guettier que Grebel, qui se trouve à Paris, ira le voir pour en discuter avec lui.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderie](#)

Personnes citées [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise 18 février 18

Monsieur Guettet,

J'ai eu l'honneur de vous répondre avec vous au mois de février 1777 au sujet du montage des pieux enfoncés à une telle profondeur.

Toutes ces protestations dévoient concerner le monopole de ce genre de montage dans aujourd'hui réduites à cette simple question :

Emploi d'une charpente renforcée à son extrémité extérieure au moyen de manière à former une partie métallique qui fasse contre-poids dans le sens aux poids du moyen,

Ce n'est même pas l'idée du contre-poids que l'on prétend briser, mais seulement l'idée d'avoir en place une partie métallique. En effet ce résultat,

je crois en ce qui me concerne qu'en nous dans un môle suffisamment par une partie métallique maintenue entre les tables, est en fait élémentaire de la pratique journalière de l'art du fondeur.

La justification que je me permets d'ajouter n'est moins qu'à propos d'un établissement qui pour un travail quelconque aurait fait usage de charpentes renforcées de métal avant 1870, cela couperait

coeur à toute dédicace.

" Je crois donc ne pouvoir  
me tenir longtemps de m'adres-  
ser à vous sans à vous  
veut offrir ces indications  
utiles sur ce point.

J'engagé M. Gobet, joye-  
leur de mon établissement  
qui est à Paris, en ce momen-  
t d'aller vous voir et  
vous faire un rapport avec moi.

Je vous remercie par  
avance de ce que vous  
pourrez faire pour moi  
et vous prie d'agréer,  
Monsieur, l'assurance de  
mes sentiments dévoués.

Edouard W.